



Charte informatique et Internet Cité scolaire Vauban

La présente charte définit les droits et devoirs des usagers. Elle s'applique dans l'ensemble de la cité scolaire (salles informatiques et CDI).

1. Conditions d'utilisation des postes informatiques

- Chaque utilisateur se voit attribuer en début d'année un code informatique constitué de son nom et d'un mot de passe. Ces identifiants sont personnels et ne doivent donc pas être divulgués : chaque utilisateur est responsable de l'usage qui en est fait.
- Chaque usager peut accéder aux ressources proposées par l'établissement ainsi qu'à Internet, sur autorisation des responsables. L'objet de la recherche devra alors être précisé.
- Néanmoins, les ordinateurs sont réservés à un **usage pédagogique** : recherches de documents sur la base de données BCDI, recherches d'informations sur Internet, consultation des CD-Roms disponibles, bureautique. Par conséquent, les tchats, messageries instantanées, réseaux sociaux (Facebook, blogs, Myspace), forums et sites de jeux sont interdits, ainsi que le téléchargement de fichiers de loisirs (jeux, musiques, vidéos).
- Concernant l'usage de Youtube ou Dailymotion, celui-ci doit être encadré par un professeur.
- Afin de limiter le gaspillage, toute impression doit faire l'objet d'une demande préalable aux documentalistes.
- Une fois l'utilisation des postes informatiques terminée, veiller à la fermeture de la session.

2. Respect du matériel

- Le respect du matériel informatique et des locaux est de mise. Prévenir le professeur responsable ou l'administrateur réseau en cas d'anomalie ou dysfonctionnement.
- Ne pas modifier la configuration ou les paramètres installés sur les ordinateurs

3. Respect du droit

- Signaler à un responsable tout site présentant des informations, propos ou images illicites, violentes, racistes ou pornographiques
- De même, la diffusion d'informations diffamatoires, injurieuses ou portant atteinte à la vie privée est interdite.
- Veiller à respecter le droit d'auteur en citant les sources exploitées et en indiquant par des guillemets toute citation.
- La publication de photos nécessite l'accord de la personne photographiée ou celui de son responsable légal si celle-ci est mineure.
- Toute publication en ligne doit être signée par son auteur et soumise à l'autorisation du proviseur, responsable éditorial de l'établissement.

4. Sanctions

Le non-respect des principes de cette charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès au réseau de l'établissement et aux sanctions disciplinaires prévues dans le règlement intérieur. La sanction sera appliquée au détenteur de la session utilisée.

✂-----

Coupon à rendre avec le dossier d'inscription ou de réinscription

J'ai lu et je m'engage à respecter la charte informatique et Internet de la Cité scolaire 2021/2022

Nom, Prénom :

Classe :

Date :

Signature de l'élève :

Signature du responsable légal :